

L'«*opting out*» pour les professionnels

En échange d'une formule d'*opting out* pour sortir du RREGOP, le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) sera-t-il prêt à sacrifier d'autres demandes dans ses négociations avec le Conseil du trésor pour le renouvellement des conventions collectives de ses 19 000 membres ?

« Nous évaluerons tout ce qu'il y aura sur la table », répond la présidente du SPGQ, Carole Roberge, à ceux qui prétendent que le syndicat s'apprêterait à troquer certaines revendications au profit de l'obtention d'un régime de retraite distinct, l'une de ses priorités dans la ronde actuelle de négociations.



LE SOLEIL, ÉRICK LABBÉ

« Nous évaluerons tout ce qu'il y aura sur la table », répond la présidente du SPGQ, Carole Roberge, à ceux qui prétendent que le syndicat s'apprêterait à troquer certaines revendications au profit de l'obtention d'un régime de retraite distinct, l'une de ses priorités dans la ronde actuelle de négociations.

Appuyé par les associations de pharmaciens d'établissements, de médecins et d'ingénieurs de la fonction publique — dont les membres pourraient aussi en bénéficier —, le SPGQ adhère à l'hypothèse présentée par le Conseil du trésor proposant une formule d'*opting out* permettant aux syndicats représentant les 21 400 professionnels de la fonction publique de sortir du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

Toutefois, le SPGQ devra faire son deuil d'une approbation de la CSN, de la CSQ, de la FTQ, du SFPQ et de la FIIQ.

Membres du comité de retraite du RREGOP, ces organisations estiment que les problèmes d'iniquité et de représentativité identifiés par le SPGQ peuvent trouver leur solution à l'intérieur des cadres du régime actuel.

Dans son hypothèse, le gouvernement a prévu des sommes d'argent pour compenser un éventuel départ des professionnels et ainsi éviter une hausse des cotisations pour ceux qui restent.

Carole Roberge et le quatrième vice-président du syndicat, Michel Chagnon, soutiennent que le gouvernement n'a pas besoin d'obtenir l'aval du comité de RREGOP pour créer de nouveaux régimes de retraite.

« L'hypothèse de l'*opting out* constitue une voie à explorer. Pour la première fois, le gouvernement reconnaît l'iniquité du RREGOP pour les professionnels », insiste M^{me} Roberge en signalant que la proposition sur la table ne correspondait pas tout à fait à la revendication du syndicat car elle ne vient pas corriger le passé. « Il faudra voir aussi comment se fera le partage de l'actif. »

Du fait qu'ils arrivent plus tard sur le marché du travail en raison de leurs études, les professionnels, les ingénieurs, les médecins et les pharmaciens estiment qu'ils sont défavorisés par le RREGOP. « Seulement 1% de nos membres peuvent partir à la retraite à 55 ans sans pénalité actuarielle », explique Michel Chagnon. « À 59 ans, il y en a 24% qui peuvent partir sans pénalité. »

En plus, ajoute-t-il, « on paie cher pour la rente que l'on reçoit. Pour 1 \$ de rente, ça coûte 3,53 \$ à un professionnel dont le salaire moyen est de 65 000 \$. Pour un fonctionnaire qui gagne, par exemple, 30 000 \$, c'est 2,31 \$ ».

Comme il n'est pas membre du comité de retraite du RREGOP, le SPGQ n'a pas un mot à dire sur sa gestion même si le montant des éléments d'actif des membres du syndicat s'élève à plus de 1,5 milliard \$.

CORDONNIER MAL CHAUSSÉ

LE SOLEIL s'excuse auprès du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) de lui voler le titre d'un article publié dans son bulletin d'information du 13 juin. On ne pouvait trouver mieux !

Le SCFP-FTQ représente la quarantaine d'employés du Syndicat de la fonction publique du Québec (-SFPQ). Les négociations pour le renouvellement de la convention collective échue depuis le 31 décembre ont débuté sur un mauvais pied.

« Puisqu'elle trouve notre horaire variable trop compliqué à gérer, la direction du SFPQ veut nous retirer cet acquis qui remonte à 1973 », a expliqué le président du syndicat, Ricardo Di-Bernardo. Ses membres et lui sont également déçus de constater que le SFPQ n'offre des augmentations salariales que de 1% par année

(plus l'IPC) alors qu'il demande des majorations de 12,5% sur trois ans pour ses 43 000 membres au Conseil du trésor.

« Nous voulons obtenir une plus grande disponibilité de la part de nos employés », a soumis le directeur général du SFPQ, Claude Letarte en ajoutant qu'il était parfois difficile d'obtenir des services après 15 h 30.

Par ailleurs, M. Letarte affirme que les employés du bureau du SFPQ ont des conditions supérieures à celles des fonctionnaires de l'État.

MM. Di-Bernardo et Letarte s'entendent pour dire que les négociations ne sont pas rompues.

CONVENTION DES JURISTES

Réunis, mardi et mercredi, en assemblées générales, les membres de l'Association des juristes de l'État (AJE) ont accepté, à 89,5%, les textes de la nouvelle convention collective.

La date de la signature du contrat de travail demeure encore inconnue. En effet, l'AJE devra aller s'expliquer, lundi, devant la Commission des relations du travail (CRT) à la suite du dépôt d'une requête de la part de sept de ses membres lui demandant de respecter l'entente de principe conclue, en janvier, avec le Conseil du trésor.

Comme nous l'avions expliqué dans la chronique précédente, un imbroglio est survenu au moment de la rédaction des textes de la convention collective au sujet de la reconnaissance de la durée d'emploi de certains juristes reclassés. Cette mésentente fait en sorte que ces syndiqués seront classés à un niveau inférieur dans la nouvelle échelle salariale et qu'ils seront privés d'une «*rétro*» pouvant atteindre jusqu'à 40 000\$.

Après avoir envoyé une mise en demeure à leur syndicat, les sept juristes sont allés cogner à la porte de la CRT pour lui demander de reporter la tenue des assemblées générales le temps que la commission tranche sur leur requête. La CRT a refusé d'ordonner l'ajournement des assemblées générales mais a convoqué les parties pour lundi.

Le président de l'AJE, M^c Marc Lajoie, a précisé que tous les efforts ont été faits pour forcer le Conseil du trésor à respecter à la lettre le contenu de l'entente de principe. Même l'intervention du président de la FTQ, Henri Massé, n'a rien donné.

Il est certain, a signalé M^c Lajoie, que l'AJE va mettre le dossier de la reconnaissance de la durée d'emploi au sommet de ses priorités de la prochaine ronde de négociations qui débutera dès janvier prochain. En effet, la nouvelle convention collective prendra fin le 31 décembre prochain.

Il va s'en dire que Marc Lajoie est déçu par l'attitude du Conseil du trésor et il invite l'ensemble des camarades syndiqués du secteur public à se méfier des ententes de principe conclues avec l'État. Son petit conseil : assurez-vous d'avoir tous les textes avant d'accepter quoi que ce soit !



Gilbert Leduc

GLeduc@lesoleil.com